



## V. Les hommes

### 2. Des services spécifiques au Port Autonome de Rouen

#### 2.4 Service de Valorisation du Domaine et Urbanisme

Le Service Valorisation du Domaine et Urbanisme est chargé de coordonner l'ensemble des activités liées à la gestion et le développement du patrimoine du Port Autonome de Rouen. Ses missions générales concernent :

- la gestion dynamique du patrimoine et valorisation du domaine (environ 3 000 hectares),
- le conseil, l'application et le contrôle en matière de procédures réglementaires générales et d'urbanisme,
- l'établissement des contrats d'occupation du domaine, les études domaniales,
- la participation aux études de plan masse et d'aménagement.

Par ailleurs, le Service Valorisation du Domaine et Urbanisme a des missions particulières :

- mise en œuvre de la politique domaniale foncière et urbanistique,
- coordination de l'activité de commercialisation domaniale et coordination de l'action domaniale des Services du port,
- instruction des projets d'implantations domaniales en liaison avec les services du port, instruction des projets de mutation du domaine,
- suivi de l'exécution des contrats : gestion administrative et financière, et des contrats d'exploitation (concession...), suivi de la fiscalité foncière,
- suivi pour le Port Autonome de la démarche de concertation autour du programme d'amélioration des accès,
- suivi pour le Port Autonome des procédures des différentes communes de la circonscription (tenues de document à jour, participation aux réunions et défense des intérêts du Port Autonome de Rouen, relations avec les institutionnels concernés par les procédures),
- examen des dossiers d'urbanisme opérationnels soumis à l'agrément du port et formulation des propositions (demande de permis de construire, demandes relatives aux servitudes) en liaison avec les services territoriaux,
- gestion des études concernant l'environnement industriel (étude d'impact, acoustique, audit de pollution), suivi des contrats avec les bureaux d'études concernés, participation aux réunions administratives qui s'y rapportent,
- veille administrative (procédures, réglementations, informations) en matière d'urbanisme, d'environnement et de risques technologiques,
- conseil en urbanisme opérationnel auprès de tiers (usagers, locataires) et d'autres services du port.